[Texte]

friends across the way this morning were complaining about this, saying that it was a charge on the taxpayers, and we were trying to say it was just a working advance. If they agree with us that it was just a working advance, I think it should be treated that way.

I am prepared to concede that the day may come, and it may come sooner than we expect, when we might have to change the basis, when it may be discovered that the fund or the account will not work on this basis of no government participation below the 4 per cent level. But until that has been demonstrated, I think it would be better to leave it as it is.

There has been a lot of hue and cry about what unemployment insurance has cost in this last year. But the point some of us have tried to make is that most of what has been referred to as extra cost is not a clear deficit; it is an advance. Until this gets sorted out, I do not think we should make the change. Therefore at this point I think it would be better that this entire \$1,250 million be considered as an advance. Since the purpose of this clause is to authorize that for sure, with respect to the top \$450 million, I think the clause should pass.

The Chairman: Mr. Barnett.

Mr. Barnett: I have been listening to the remarks being made by the member for Winnipeg North Centre. I think I follow his argument, although I think he has been talking in rather elevated terms. I am sure he will not mind my saying that. In other words, it is not completely in layman's language.

• 162

For my own satisfaction I would like to ask one or two questions so that it is clear in the record of this Committee. I would like to have explained to the Committee this reference in Clause 2 to Vote L30a of the Supplementary Estimates A tabled in the House on January 8, the vote which is being considered in the Miscellaneous Estimates Committee. Is it a vote which will in effect put the stamp of parliamentary approval on the moneys that were drawn by Governor General's warrants? Is this the purpose of this vote referred to in the bill?

Mr. Lang: No, it is not. That matter is really proceeding elsewhere. This deals with the effect of the moneys which were put into the hands of the commission, or it makes sure that if and when they are approved elsewhere by Parliament they clearly have the effect of being an advance. It does not in itself approve.

Mr. Barnett: I do not have the supplementary estimates with me but my recollection is that somehwere, in the vote referred to here or elsewhere, there is in effect language which, as we sometimes say, legislates in an appropriation bill the action taken by the government in issuing a Government General's warrant. Is this not what is happening in that committee? If they pass those estimates are they not in effect taking parliamentary action authorizing, after the fact, the expenditure of money by the Crown, by having secured a Governor General's warrant?

## [Interprétation]

fonctionne avant de changer la proposition. Je crois que ce serait mieux de la laisser telle qu'elle est, comme une avance. Mais certains de mes amis de l'Opposition ce matin se sont plaints, alléguant que c'était un fardeau pour les contribuables et que nous essayons de prétendre alors qu'il s'agit là simplement d'une avance courante. S'ils sont d'accord avec nous pour dire qu'il s'agit simplement d'une avance courante, je crois qu'il faudrait la traiter de cette façon.

Je suis disposé à admettre qu'un jour, et peut-être plus tôt que nous l'espérons, nous devrons peut-être changer le système si nous découvrons que la caisse ou le compte ne peut fonctionner si le gouvernement ne participe pas audessous de ce taux de 4 p. 100. Mais jusqu'à ce qu'on le prouve, ce serait mieux de le laisser.

Il y a eu beaucoup de discussions au sujet du coût de l'assurance-chômage pou cette dernière année. Mais, certains d'entre nous ont essayé de démontrer qu'en grande partie ce qu'on appelait les coûts supplémentaires ne constituent pas un déficit net, c'est une avance. Jusqu'à ce qu'on ait démêlé les choses, je ne pense pas que nous devrions changer quoi que ce soit. Par conséquent, le mieux serait que la somme entière de 1 milliard, 250 millions soit considérée comme une avance. Comme le but de cet article est justement de l'autoriser, en ce qui concerne le montant supplémentaire de 450 millions de dollars, je crois que l'article devrait être adopté.

Le président: Monsieur Barnett.

M. Barnett: J'ai écouté les observations faites par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je pense que je comprends son argument, même s'il parle plutôt en termes complexes. Je suis certain qu'il ne m'en voudra pas de le dire. En d'autres mots, il ne s'adresse pas au profane.

J'aimerais lui poser une ou deux questions pour que tout soit clair dans le procès-verbal. J'aimerais qu'on explique

au comité cette référence à l'article 2 concernant le crédit L30a du budget supplémentaire A déposé à la Chambre des communes le 8 janvier, crédit qui a été étudié au comité des Prévisions budgétaires. Est-ce que par ce crédit le Parlement apposera le sceau de son approbation pour l'argent qui a été tiré sur le mandat du gouverneur général? Est-ce le but du crédit dont on parle dans le bill?

M. Lang: Non, ce ne l'est pas. Cette question est traitée ailleurs. Cette référence se rapporte à l'argent qui a été placé entre les mains de la Commission, pour s'assurer qu'une fois que ces sommes auront été approuvées, si elles le sont, par le Parlement, elles auront vraiment l'effet d'une avance. Il ne s'agit pas ici d'approuver quoi que ce soit.

M. Barnett: Je n'ai pas le budget supplémentaire ici, mais je me souviens qu'il y a, dans le crédit dont on parle ici ou ailleurs, une disposition qui, comme on dit parfois, légifère, dans un bill sur les crédits l'action prise par le gouvernement qui a émis un mandat du gouverneur général. N'est-ce pas ce qui se passe dans ce comité? S'ils adoptent ce budget, en fait, ne s'agit-il pas là d'une mesure parlementaire autorisant, après coup, la dépense d'argent effectuée par la Couronne après avoir reçu le mandat du gouverneur général?